

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A'LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1968

Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :  

Nom & Prénom : MME EZZAIM MAFAHA

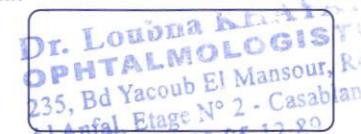
Date de naissance : 09-08-1951

Adresse : 300 Bd de Bordeaux - CASA

Tél. : 0522875167 Total des frais engagés : 200,60 + 1.000,00 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 08/07/2023

Nom et prénom du malade : Afekha Ouhada

Age : 72 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :  

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : CASA

Signature de l'adhérent(e) : 18/08/2023

Signature : 18/08/2023

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/08/97		Cr 100 facture		DR LOUIS JACOUB ET MANSOUR RÉS ORHTALMOLOGISTE Bd Jacob Et Mansour N° 2 - Casablanca Date N° 2 - Casablanca 15.12.89

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Producteur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie Tamezroute</i>	12.08.1983	200,-

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
EDIL - Panoramique, carotid... 05-22-29-66-60-100-162-21 05-22-86-46-21	11.08.22	00T	1000,-

## AUXILIAIRES MEDICAUX

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# CABINET D'OPHTALMOLOGIE

**Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN**  
**OPHTHALMOLOGISTE**

Specialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification  
 chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik  
 chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex Médecin a l'hôpital 20 Août Casablanca  
 Membre de la société française d'ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le:

12/08/2023

رخصة السياقة

الدار البيضاء في :

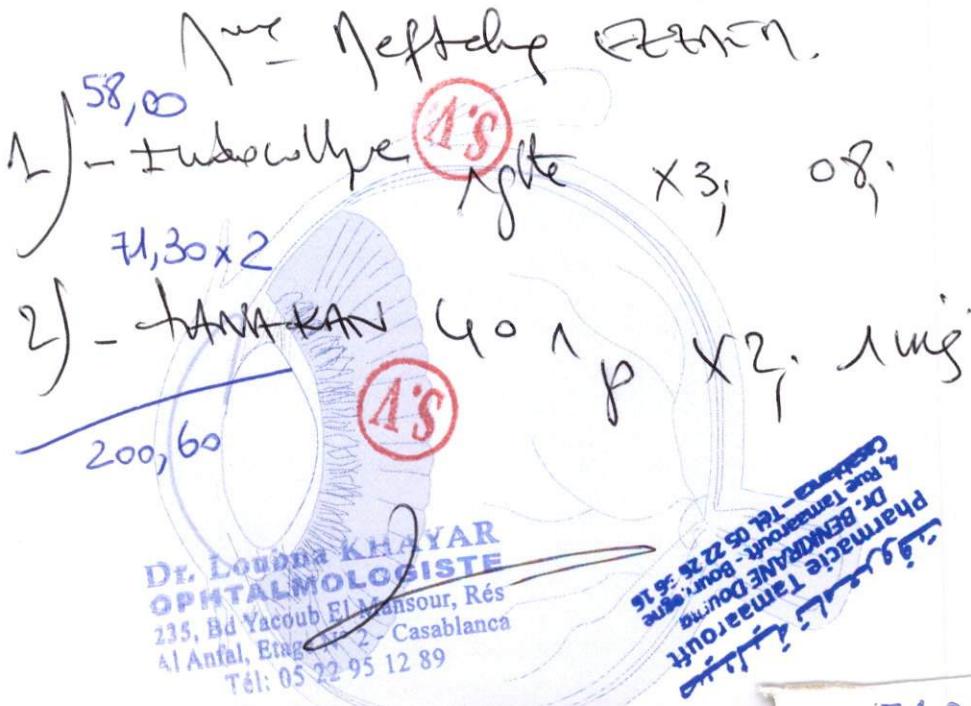
عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون  
 طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

الليزر - فحص الشبكة بالأشعة

جراحة الحول - العدسات

العيون

طبية سابقة بمستشفى 20 غشت



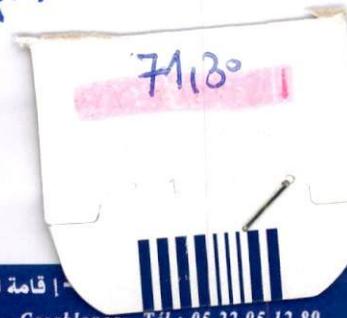
INDOCOLLYRE 0,1% O LOT/  
 Collyre 5ml FAB/ تاريخ الإنتاج  
 ZENITH PHARMA EXP/ تاريخ الانتهاء  
 AMM N°155/19/DMP/21/NRQDNM

6118001270088 PPV 58,00 DHS

H9589  
 03 - 2023  
 08 - 2024

99971  
 99971

INDOCOLLYRE 0,1%  
 collyre en solution



أ - قامة الأنفال - عمارة A شقة رقم 5 الطابق الثاني - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 95 12 89

235 ,Bd Yacoub El Mansour - Résidence Al Anfal-Im . ." A" Appt. N°5- 2ème étage - Casablanca - Tél.: 05 22 95 12 89

# CABINET D'OPHTALMOLOGIE

**Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN  
OPHTHALMOLOGISTE**

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification  
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik  
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex Médecin a l'hôpital 20 Août Casablanca  
Membre de la société française d'ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le: 12.08.23

رخصة السياقة

الدار البيضاء في:

Ch oet 2023  
Iue - Jeftchar Zan.

OD = face utéro périmaire constante ↗  
d'attache de la face foetale

conches des photorécepteurs d'épaisseur  
EPK légèrement bombé au centre -

Ob = face utéro adhésion dans avant  
épaisseur et pointement de la face  
paranaculaire (Dr. 27)

Dr. Loubna KHAYAR  
OPHTHALMOLOGISTE  
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés  
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca  
Tél.: 05 22 95 12 89

**NOTE D'HONORAIRES**

Casablanca le 11 08 2023

le Docteur Lechoune

a l'honneur de présenter ses compliments à ( Mr/Mme )

EZZAHIR MAFTAKA

et lui adresse selon l'usage sa note d'honoraires

OCT

Soit la somme de 1000,00 DHS

D 1<sup>er</sup> Octobre

Dhs

**Cachet et Signature**

CLINIQUE DE L'OEIL  
544, bvd. Panoramique, Californie  
Casablanca, ca maroc  
Tél : 05 22 86 46 12 / 10 / 20  
05 22 29 86 60 / 00 - 05 22 50 15 15  
Fax : 05 22 86 10 21



## CABINET D'OPHTALMOLOGIE

12646

# **Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN**

## **OPHTHALMOLOGISTE**

Specialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

**Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification  
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik  
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -**

Ex Médecin à l'hôpital 20 Août Casablanca  
Membre de la société française d'ophtalmologie

## Permis de Conduire

## Casablanca, le:

08/08/2027

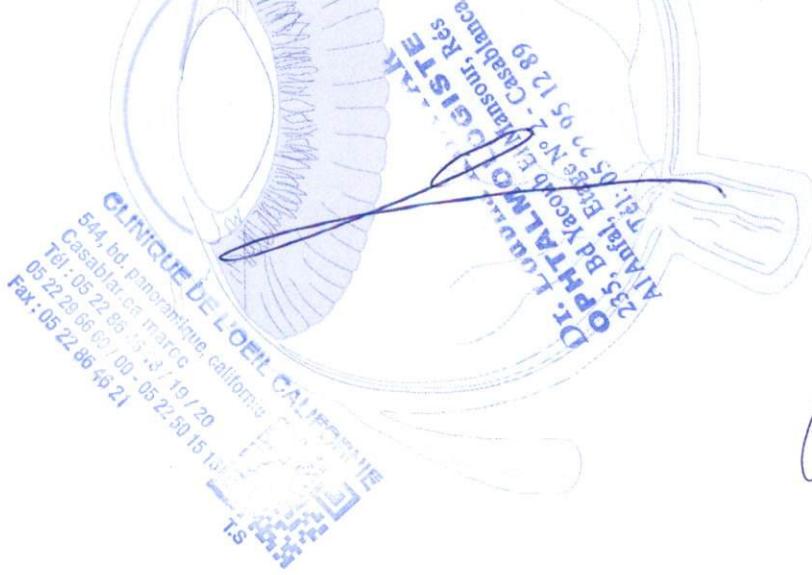
رخصة السياقة

الدار البيضاء في :

7. EZBEN AFTAH

OCT 20th 1998

for oc  
--



(MgBr)